

Le Moulin du Pont de Rigaud : De la meule à la machine, un parcours industriel

Situé sur les rives de l'Auzon, au croisement stratégique de la route reliant Saint-Étienne-de-Fontbellon à Aubenas, le site du Pont de Rigaud est l'un des lieux historiques majeurs de la commune. L'histoire du moulin qui s'y trouvait s'inscrit dans une longue tradition rurale et artisanale, avant de devenir un acteur de l'industrialisation du XIX^e siècle.

Des origines agricoles et artisanales (XV^e - XVII^e siècle)

Le moulin du Pont de Rigaud apparaît dans les archives sous le nom de "Moulin des Blancs", mentionné dans le compoix de 1609. À cette époque, Jean Rey en est le propriétaire. Le site est alors particulièrement actif, comportant :

- un moulin avec deux roues à blé,
- un moulin à huile,
- et un moulin à drap, destiné au traitement des textiles.

Ce lieu est ainsi un centre de transformation polyvalent, capable de répondre aux besoins agricoles et artisanaux de la population locale. C'est aussi ici que s'enracine le patronyme Rigaud, à la suite du mariage d'une fille de Jean Rey avec Antoine Rigaud. Ce nom restera attaché durablement au site, désormais appelé Pont de Rigaud.

L'essor industriel du moulinage de la soie (XIX^e siècle)

Au début du XIX^e siècle, le site change radicalement de fonction. En 1826, la

famille Briand, alors propriétaire, cède plusieurs bâtiments dont un ancien moulin. C'est à ce moment qu'un négociant de Gros-pierres, Antoine Derouet, y installe une usine de moulinage de la soie, profitant du courant régulier de l'Auzon et de la montée en puissance de l'industrie textile en Ardèche.

Le moulinage consiste à tordre les fils de soie pour les renforcer avant le tissage, une activité très florissante dans la région à cette époque. Rapidement, le site emploie plusieurs ouvriers, notamment des jeunes filles venues des hameaux environnants.

Cependant, Antoine Derouet s'endette fortement auprès de banquiers et marchands de soie lyonnais. En 1846, il est contraint de vendre l'usine aux enchères. Elle est alors reprise par Jean-Pierre Hilaire Lablache-Dumas et son frère Jean-Louis Dumas, figures incontournables du moulinage à Saint-Étienne-de-Fontbellon. Leur rachat consolide la position du Pont de Rigaud dans le réseau industriel textile de la vallée de l'Auzon.

Déclin progressif et fin d'activité (XX^e siècle)

Dans la première moitié du XX^e siècle, malgré une activité soutenue, l'usine entre peu à peu en crise. Plusieurs facteurs s'y conjuguent :

- La concurrence des fibres artificielles (rayonne, nylon),
- L'impact de la Seconde Guerre mondiale,
- Et la concentration de la production textile dans des structures plus grandes.

Joseph Casimir Briand, dit Henri, originaire du site, devient contremaître dans l'usine, puis développe une carrière dans le moulinage à Saint-Pierre-sous-Aubenas. Sa famille rachètera jusqu'à six usines dans la région au début du XX^e siècle, témoignant de la dynamique entrepreneuriale issue du Pont de Rigaud.

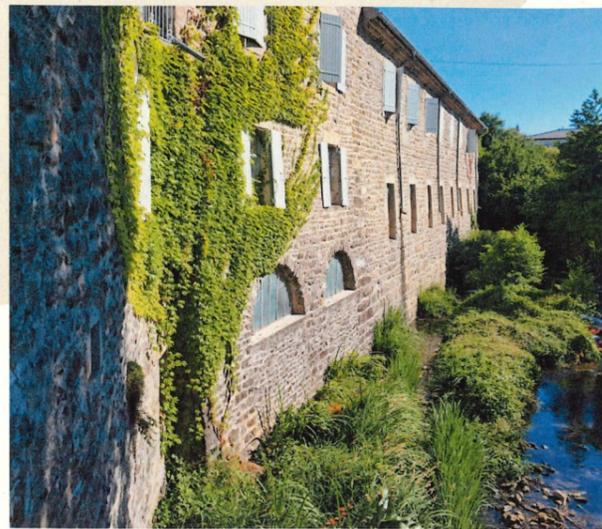
Mais malgré ces efforts, l'activité du site cesse définitivement au cours du XX^e siècle, comme pour la plupart des moulinages indépendants de la région.

Période contemporaine et mémoire du site

Aujourd'hui, le moulin du Pont de Rigaud n'est plus en activité. Les bâtiments ont été transformés, ou intégrés au paysage urbain. Le pont qui en garde le nom constitue un repère topographique et historique dans la commune.

L'histoire du moulin du Pont de Rigaud illustre l'évolution typique des moulins ardéchois : d'une fonction agricole et artisanale pluriséculaire, ils sont passés à une vocation industrielle marquée, avant de disparaître sous l'effet de la modernisation et de la mondialisation.

Le moulinage reste aujourd'hui un emblème discret mais précieux du patrimoine de Saint-Étienne-de-Fontbellon, dont la mémoire est transmise par les archives et les travaux historiques.



DÉPART EN RETRAITE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

Ce mois de mai marque la fin d'une belle et riche aventure professionnelle pour Maryse MAISONNEUVE, Directrice Générale des Services de la commune de Saint-Étienne-de-Fontbellon.

Après 6 années à nos côtés et plus de 25 années au service de collectivités territoriales ardéchoises, Maryse prend une retraite bien méritée.

Son engagement, sa rigueur, sa disponibilité et sa connaissance fine du fonctionnement communal ont largement contribué à faire avancer notre commune et à accompagner les équipes municipales successives dans la mise en œuvre des projets.

Au-delà de ses compétences, c'est aussi sa bienveillance avec les agents municipaux et les habitants de la commune, et sa capacité à fédérer qui ont marqué ses collègues et nos partenaires du quotidien.

Toute la Municipalité lui adresse ses plus sincères remerciements et lui souhaite une retraite épanouissante, pleine de nouveaux projets et de moments partagés avec ses proches.

Elle est remplacée par Marion HOUETZ qui arrive de Villeneuve-de-Berg.

Bienvenue à Marion et bonne route à Maryse !



« POINTS RECYCLAGE » : VERRE - PAPIER

Traverse du stade ; Quartier La Téoule ;
Chemin du Pré Saint-Antoine ;
Place de la Cave Coopérative ;
Route du Pont de Rigaud ;
Parking Centre E.Leclerc

Le Trait d'Union

Saint-Étienne-de-Fontbellon

#16 - été 2025

Brèves

Eclairage public :

Signalement éclairage défectueux :
Allô Mairie : 04 75 35 12 96
Mail : mairie.stef@orange.fr

SIAE (Syndicat Intercommunal Assainissement et Eau) :

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h à 12h.
Tel. : 04 75 89 11 80

Déchetterie (horaires d'été) :

Du Lundi au Samedi de 7h à 13h30.
Tel. : 04 75 94 33 57

Correspondant Dauphiné Libéré :

J.P. Blanchard
blanchard.jeanpaul@orange.fr
06 89 64 63 92

Médiathèque Jean FERRAT

En raison de travaux de rénovation, fermeture du 2 juin au 25 août.
Réouverture le mardi 26 août.

MAIRIE : HORAIRES D'OUVERTURE (été) lundi au vendredi : de 8h00 à 12h30

SERVICE URBANISME ÉTAT CIVIL :

Demande d'imprimés, dépôt des dossiers et renseignements.

Du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h30

PERMANENCES ÉLUS : sur rendez-vous

Memento

Mairie - 100 Rue de la mairie
07200 SAINT-ÉTIENNE DE-FONTBELLON
Tél : 04.75.35.12.96
Mail : accueil.mairie@fontbellon.fr

Elle est là !
L'Application mobile Lumiplan disponible sur Google Play !
Accédez en un clic aux informations de votre commune.

www.st-etienne-de-fontbellon.fr
ou sur www.facebook.com/Commune-Saint-Etienne-de-Fontbellon

Suivez les actus sur

Édito du Maire

Chères Fontbellonnaises, Chers Fontbellonnais,

Ce début d'été nous offre un cocktail d'événements climatiques extrêmes : pics de chaleur, sécheresse record, incendies précoces, averses de grêle, orages destructeurs. La question n'est plus de savoir si cet été est exceptionnel, mais de se préparer à affronter régulièrement ce type d'épreuves. Il est effarant d'entendre au moment où les incendies redoublent, que 9 incendies sur 10 sont d'origine humaine due largement à des imprudences ou comportements dangereux et qu'ils se déclenchent pour 80% d'entre eux à moins de 50 mètres des habitations. À chacun de prendre conscience que la nature, malmenée par l'homme, aura toujours le dernier mot.

Dans ce contexte, je vous rappelle que notre commune est particulièrement exposée au risque d'incendies de forêts. Les zones boisées représentent 1/3 de la surface communale. Dans le cadre de l'Obligation Légale de Débroussaillage, vous trouverez, dans ce Trait d'Union, un modèle de lettre destiné aux propriétaires contraints de débroussailler chez leur voisin.

Je tiens à remercier ici les membres du CCAS qui se mobilisent auprès des personnes vulnérables afin d'évaluer les situations au moment des pics de chaleur.

Les élèves de l'école des Champs, en vacances, ont laissé leurs locaux pour l'accueil des plus des 60 enfants qui fréquentent le centre de loisirs du 7 juillet au 1^{er} août.

Notre engagement pour le développement et la qualité de vie se poursuit. Ce premier semestre a été riche en événements : inauguration de la Maison des Associations et de l'Espace Culturel, célébration des 50 ans du club de la Fontbelle. Les travaux d'aménagement et de fleurissement continuent de transformer nos espaces publics rendant notre commune toujours plus agréable à vivre.

Confrontés à l'ampleur du phénomène de la consommation du « gaz hilarant » chez les jeunes, nous avons été contraints de prendre un arrêté visant à interdire la détention, la consommation sur la voie publique, et la vente aux mineurs. Loin de faire rire, et sans parler des effets néfastes pour la santé des utilisateurs, les bonnes et cartouches de protoxyde d'azote prolifèrent sur la voie publique et leur élimination reste très coûteuse pour la collectivité.

Le forum des associations, rendez-vous incontournable de la rentrée, aura lieu le samedi 6 septembre de 9h à 13h à l'Espace Maurice Champel. Je vous invite à venir à la rencontre des Associations Stéphanaises.

Je profite de cet édit pour vous informer que l'application mobile de la commune est désormais disponible au téléchargement. Vous trouverez les modalités pratiques de téléchargement dans cette édition.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre Trait d'Union et un très bel été.

Le maire
Philippe ROUX

« L'été se marque non moins par ses mouches et moustiques que par ses roses et ses nuits d'étoiles... »
Marcel PROUST



Agenda

• Vendredi 25 juillet : à 21h30
Cinéma sous les étoiles : projection du film « En Fanfare » (Théâtre de Verdure - Espace de Loisirs de la Mûre)

• Vendredi 1^{er}, samedi 2 et dimanche 3 août :
Fête Vote organisée par l'Association « La Cuvée des Jeunes de Fontbellon » (Parking Stade du Colombier)
Vendredi 1^{er} août : à 22h - Soirée Kitch by
Samedi 2 août : à 15h - Concours de pétanque en doublette
à 22h - Soirée Clubbing by

• Samedi 6 Septembre : de 9h à 13h
Forum des Associations (Espace Maurice Champel)

• Samedi 20 Septembre : à 21h - Concert « Les Vieilles Canailles » organisé par la municipalité et le Comité d'Animations (Espace Maurice Champel)

• Samedi 15 Novembre : à 20h30 - Spectacle musical organisé par Moelle Partage et Vie (Espace Maurice Champel)

Dimanche 3 août : à 15h - Concours de pétanque en triplette

1/OBJET : Acquisition parcelles cadastrées section A n° 964 et 968
Route de Néviassac

2/OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2024

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Recettes	1 872 059.66 €	1 736 880.02 €	3 608 939.68 €
Dépenses	1 622 528.08 €	1 826 421.53 €	3 448 949.61 €
Résultat de l'exercice	249 531.58 €	-89 541.51 €	159 990.07 €
Résultat antérieur reporté	100 000.00 €	374 782.94 €	474 782.94 €
Résultat de clôture	349 531.58 €	285 241.43 €	634 773.01 €

3/OBJET : Affectation des résultats 2024

Excédent reporté 2023 (002)	100 000.00 €
Recettes de fonctionnement 2024	1 872 059.66 €
Dépenses de fonctionnement 2024	1 622 528.08 €
Résultat	349 531.58 €

4/OBJET : Vote des taux d'imposition 2025

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 A et 1530 bis du Code Général des Impôts,

► Décide de maintenir pour l'année 2025 les taux 2024, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	29.78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	70.32 %
Taxe d'habitation (TH)	5.50 %



INAUGURATION DE L'ESPACE CULTUREL ET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Vendredi 16 mai a eu lieu l'inauguration tant attendue de l'Espace Culturel et de la Maison des Associations après une réhabilitation d'envergure. Cette cérémonie a été l'occasion de réunir de nombreux élus et représentants des 40 associations communales pour une visite de ces deux espaces.

Le Maire, Philippe ROUX, a retracé l'historique de ces rénovations et la métamorphose des deux bâtiments. Il a rendu hommage à Paul ABEILLON, Maire honoraire qui a conduit les travaux de l'ancienne église lors du précédent mandat. La Maison des Associations, après 15 mois de travaux, a été mise à la disposition des associations communales le 1er janvier de cette année.

Remerciements aux élus présents et en particulier : Monsieur le Député et conseiller régional Fabrice BRUN, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et Conseiller départemental et Maire de Vesseaux Max TOURVIELHE, les Maires et conseillers Communautaires des communes alentour, le Maire honoraire de la Commune Paul ABEILLON, les membres du Conseil Municipal, le Commandant divisionnaire de police chef de la circonscription d'Aubenas, les entrepreneurs et architectes, les membres des associations, les agents communaux.

Le budget global de la création de l'Espace Culturel s'élève à 161000€ HT financé à hauteur de 50000€ par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Maison des Associations a représenté un investissement de 309000€ HT subventionné à hauteur de :

- 66000€ pour l'État
- 90000€ pour la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- 62000€ pour la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

Merci à nos partenaires financiers.

Ces équipements sont destinés à enrichir notre commune pour tous ses habitants.

5/OBJET :

Subventions aux associations 2025

6/OBJET :

École publique
Contingent fournitures scolaires 2025

7/OBJET :

Participation École Privée
Saint-Joseph Année scolaire 2024-2025

8/OBJET :

Éveil musical Écoles Publique et Privée
Année scolaire 2025-2026

9/OBJET :

Participation FUL 2025
(Fonds Unique Logement)

10/OBJET :

Répartition du produit
des concessions du cimetière

11/OBJET :

Vote du budget primitif 2025

12/OBJET :

Proposition de participation financière à la
protection sociale complémentaire des agents
de la commune – Contrat labellisé (risque santé)

Modèle de lettre

À L'USAGE DES PROPRIÉTAIRES DEVANT DÉBROUSSAILLER CHEZ LEURS VOISINS

Envoi en Recommandé avec Accusé de Réception

Objet : Débroussaillage obligatoire dans et à proximité des zones exposées aux incendies de forêt sur la commune de [nom commune].

Madame, Monsieur,

Je suis propriétaire d'une construction située sur la parcelle [situation cadastrale et adresse du bien] commune de [nom commune].

La réglementation relative au débroussaillage impose une profondeur de débroussaillage de 50 mètres autour de ma construction ou installation de toute nature (article L134-6 du Code forestier).

Ce débroussaillage doit être réalisé en partie sur votre propriété [situation cadastrale et adresse du bien voisin]. Il comporte notamment la coupe de la végétation herbacée, la suppression d'arbustes, l'élagage des arbres et l'élimination des produits issus de ce débroussaillage. Ces travaux peuvent également comprendre l'abattage d'arbres.

J'ai l'honneur de vous demander si vous comptez faire les travaux ou, si vous ne les réalisez pas vous-même, m'autorisez à pénétrer sur votre terrain afin d'y réaliser ces opérations réglementaires de débroussaillage dont j'ai la charge, afin qu'elles soient conformes aux prescriptions techniques départementales.

En effet, ces opérations de débroussaillage visent à la sécurisation de mon habitation vis-à-vis du risque d'incendie de forêt, et la non-réalisation de ces obligations est sanctionnable d'une amende de 1500 euros, voire d'un pourvoi d'office par la commune.

À défaut de réponse ou d'autorisation donnée sous un mois, les obligations légales de débroussaillage autour de ma construction, et situées sur votre terrain, seront mises à votre charge, ainsi que les éventuelles sanctions et pourvoi d'office précités.

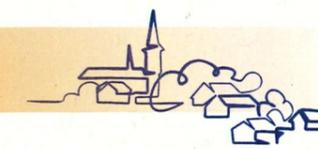
Dans le cas où vous me donneriez l'autorisation de pénétrer sur votre propriété, je vous saurai gré de bien vouloir m'indiquer si :

- vous souhaitez connaître la date d'exécution des travaux,
- vous souhaitez un rendez-vous afin de marquer les arbres à conserver,
- vous souhaitez conserver le bois coupé (en cas de nécessité de mise à distance des arbres).

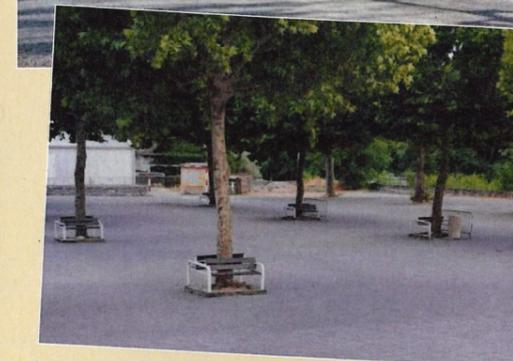
Cette autorisation d'accès est valable durant trois ans. Pour autant, vous pourrez la révoquer à tout moment selon les modalités prévues dans l'article R.134-14 du code forestier. Vous récupérez alors la charge de mes obligations de débroussaillage.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature



Focus sur les travaux communaux



Réaménagement de l'espace pétanque place de la Cave Coopérative



Aménagement d'un bloc sanitaire à l'Espace de Loisirs de la Mûre



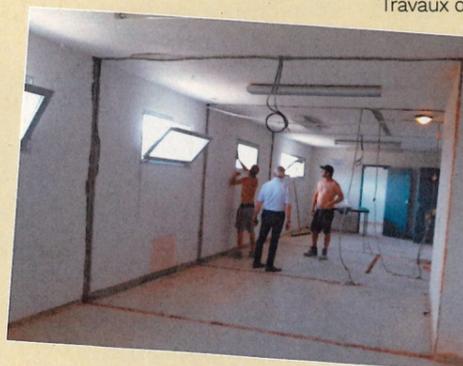
Installation nouveaux jeux pour enfants Espace de Loisirs de la Mûre



Aménagement de l'espace public de la Maison des Associations



Travaux de fleurissement place de l'église



Travaux d'aménagement et de mise aux normes des vestiaires du stade du Colombier



Travaux de désartificialisation et végétalisation de la cour de l'école des Champs

FÊTE DE L'ÉCOLE DES CHAMPS

La fête de l'École des Champs a eu lieu vendredi 13 juin à partir de 16 heures 30. Dans une ambiance festive et musicale, jeux, tombola, crêpes, gâteaux, glaces et boissons étaient proposés dans la cour de l'école. À 18 heures, un magnifique spectacle a été donné par les élèves de toutes les classes sous l'œil attentif et attendri de leurs parents, grands-parents, et du public présent. Une grande ronde mêlant enfants, enseignants, personnel de l'École et parents a permis ensuite de participer à une démonstration puis une initiation à la danse folklorique. La soirée s'est prolongée par un moment convivial autour de la buvette et du snacking organisés par l'Amicale Laïque.



FÊTE DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Samedi 21 juin, à partir de 15 heures, s'est tenue la fête de l'École Saint-Joseph. À la suite d'un projet d'année scolaire sur les Arts, le spectacle « Et si on allait au musée » riche en démonstrations artistiques, a été donné à 17h30, dans la cour de l'École. En soirée, un excellent repas préparé avec grand soin par Mickaël, ancien élève, était servi à 210 convives, par les membres de l'OGEC. Puis, la fête s'est prolongée en musique dans une ambiance festive et détendue.



Dans le cadre de leurs activités artistiques, un graffiti a été réalisé sur le mur du préau, par les élèves, en collaboration avec l'artiste Samuelitow de l'Association Miroir.

